

L'émargement conforme Qualiopi

Ce que le Référentiel National Qualité attend de vos feuilles de présence — en présentiel comme à distance — et comment le prouver en audit sans y passer vos soirées.

01 Pourquoi l'émargement compte en audit

La feuille d'émargement est l'une des **preuves de réalisation** de l'action de formation. C'est elle qui atteste, pièce à l'appui, que la prestation vendue a bien eu lieu, avec les bonnes personnes, aux bonnes dates.

En audit Qualiopi comme lors d'un contrôle de financeur (OPCO, France Travail, Région...), l'assiduité fait partie des éléments régulièrement demandés. Une feuille incomplète, illisible ou introuvable, et c'est la réalité même de l'action qui devient contestable — avec, à la clé, un risque de non-conformité ou de remboursement.

La règle simple

Une feuille d'émargement doit permettre d'identifier **sans ambiguïté qui était présent, quand, et pour quelle action**. Si un tiers ne peut pas le reconstituer à la seule lecture du document, il manque quelque chose.

02 Ce que doit contenir une feuille conforme

- **L'organisme et son NDA** — raison sociale et numéro de déclaration d'activité, pour rattacher la séance à une entité identifiée.
- **L'action de formation** — intitulé, formateur·rice, lieu, et pour l'assiduité : dates, horaires et durée en heures.
- **La liste nominative des apprenants** — nom et prénom, une ligne par personne.
- **Une signature par demi-journée** — matin et après-midi. C'est la granularité attendue pour prouver la présence réelle.
- **La signature du formateur·rice** — qui atteste la tenue de la séance ; le cachet de l'organisme est un plus.
- **La traçabilité** — un document conservé, daté, retrouvable rapidement.

Référence utile : article L.6353-1 du Code du travail (remise des documents attestant de la réalisation).

03 Présentiel ou à distance : deux preuves différentes

La formation à distance (FOAD) ne se prouve pas comme le présentiel. La signature manuscrite par demi-journée n'a plus de sens quand personne n'est dans la salle.

PRÉSENTIEL

Feuille d'émargement

Signature de chaque apprenant·e **par demi-journée**, plus la signature du formateur. C'est la pièce reine du présentiel.

À DISTANCE · FOAD

Attestation d'assiduité

L'assiduité s'établit par les **traces de connexion** et/ou les travaux réalisés, formalisées dans une attestation signée par l'organisme.

Référence utile : article D.6313-3-1 du Code du travail (justification des actions réalisées à distance).

En pratique

Pour une session **mixte**, combinez les deux : émargement pour les journées en salle, attestation d'assiduité pour les séquences à distance. Ne forcez jamais une signature manuscrite « pour faire comme si » — un auditeur le repère.

04 La signature électronique est recevable

Vous n'êtes pas obligé du papier. Le règlement européen **eIDAS (article 25)** prévoit qu'une signature électronique ne peut être écartée *au seul motif* qu'elle est électronique.

Concrètement, un émargement électronique bien conçu apporte ce que le papier ne sait pas faire : **l'horodatage** de chaque signature, l'impossibilité de signer à la place d'un absent, la fin de la ressaisie, et un archivage instantané et retrouvable. La feuille papier reste valable — mais elle vous coûte du temps et se perd.

05 Conserver et retrouver

- Conservez les preuves d'assiduité **pendant toute la durée où elles peuvent être demandées** (audit de surveillance, contrôle des financeurs).
- Classez par **action / session / apprenant** — un auditeur demande une pièce précise, pas un carton.
- Un format **numérique daté** (PDF, export) se retrouve en secondes ; le papier, rarement.

06 Votre check-list avant audit

- ☐ Organisme + NDA visibles sur chaque feuille
- ☐ Intitulé de l'action, dates, horaires, durée en heures
- ☐ Liste nominative complète des apprenants
- ☐ Une signature par demi-journée (matin / après-midi)
- ☐ Signature du formateur·rice sur chaque séance
- ☐ Attestation d'assiduité pour les séquences à distance
- ☐ Feuilles conservées, datées et retrouvables par session

Arrêtez de courir après les signatures

ScolaSign fait émarger vos apprenants par QR code, e-mail ou NFC — horodaté, à valeur probante, exportable en PDF / Excel / CSV, avec l'attestation d'assiduité générée pour la FOAD. **Essai gratuit sur scolasign.fr**

Ce guide est fourni à titre informatif par ScolaSign et ne constitue pas un avis juridique. Adaptez vos procédures à votre situation et aux exigences de votre certificateur.